



# Association Sportive

95, avenue de Roumanille  
06410 BIOT

Objet : **Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire concernant l'année 2016**

Chers Membres,

Vous êtes cordialement invités à participer à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Association Sportive du Provençal Golf qui se tiendra dans les locaux du:

**Provençal Café** ( sur le Golf ), le:

**SAMEDI 11 FEVRIER 2017 à 15 heures 00**

Ordre du jour:

-Émargement et vérification de la feuille de présence.  
-Désignation du secrétaire et des scrutateurs de séance.

-Rapport moral du Président de l'Association.

-Rapport financier, budget prévisionnel, cotisation 2018.

-Élection des Administrateurs (1/3 sortant conformément à l'article IV des statuts ):

Les postes d'Administrateurs de Mr. Rolland EYNARD et Mr. Michel FREUND sont à renouveler. Par ailleurs, deux postes d'Administrateurs supplémentaires sont créés.

les Membres intéressés pour exercer cette fonction sont priés de se faire connaître par écrit avant le **30 janvier 2017** en déposant leurs lettres de candidature, adressées au Président de l'Association Sportive, à l'accueil du Provençal Golf.

-Questions diverses

Les Membres souhaitant porter une question à l'ordre du jour devront déposer leur requête par écrit, à l'attention du Président de l'Association, à l'accueil du Provençal Golf .

- Remise de prix aux vainqueurs de la compétition en "match play" organisée en 2016.

Les nouveaux Membres, ayant adhéré pour la première fois en 2017 à l'Association, sont invités à participer à l'Assemblée Générale. Cependant ils ne pourront prendre part aux votes qui auront lieu au cours de cette réunion.

A l'issue de cette Assemblée , un verre de l'amitié vous sera offert et un dîner au restaurant “ Le Sophocle ”, 282 rue des Cistes, ZI des 3 Moulins, 06600 Antibes, sera organisé. Les personnes intéressées devront s'inscrire au plus tard le **20 janvier 2017** pour ce repas dont le coût restera à leur charge.

Rappel des nouvelles dispositions de nos statuts:

*"Prendront part aux votes :*

*-Les adhérents âgés d'au moins 16 ans le jour de l'A.G.*

*-Les mineurs de plus de 16 ans, sur présentation d'un accord de leurs représentants légaux.*

*Les mineurs de moins de 16 ans pourront se faire représenter par leurs parents (ou l'un d'eux), qui bénéficieraient alors d'un droit de vote."*



# Association Sportive

95, avenue de Roumanille  
06410 BIOT

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE de l'Association Sportive du Provençal Golf

## POUVOIR

Je soussigné(e) .....

donne tous pouvoirs à .....

qui accepte de me représenter à l'Assemblée Générale Ordinaire du:

**Samedi 11 février 2017 à 15h00**

Ecrire la mention "*Bon pour pouvoir*"  
Dater et signer

Le mandataire écrira "*Accepte*"  
Dater et signer